

## BUDGET COMMUNAL 2019 Modification budgétaire n° 1

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code  
de la démocratie locale



**Xavier Dubois**, Bourgmestre, en charge des Finances

# 1 ■ Introduction

Comme annoncé lors de la présentation du budget 2019 initial, cette première modification budgétaire présentée au Conseil communal fait suite à l'adoption de la Déclaration de Politique Communale (DPC) en date du 11 mars 2019.

Cette modification budgétaire intègre les premiers éléments en lien avec les projets et les priorités fixés par la DPC. Celle-ci détermine les objectifs de la nouvelle majorité pour les 6 années à venir et définit les axes de développement du Walhain de demain. Quatre concepts fondamentaux structurent cette vision à long terme :

- le développement durable ;
- la cohésion sociale ;
- la consultation et la participation citoyenne ;
- la gouvernance.

Ces quatre concepts fondamentaux trouvent une première traduction budgétaire au sein de cette première modification du budget 2019.

Les principales modifications qui sont détaillées ci-dessous portent sur l'intégration des impacts :

- de la première diminution des centimes additionnels au précompte immobilier ;
- de la mise en place de la prime visant à favoriser l'acquisition d'un logement par les jeunes Walhinois ;
- du projet d'instauration d'une prime pour les accueillant(e)s d'enfants ;
- des premières mesures en lien avec le plan d'actions adopté suite à l'audit de fonctionnement de l'administration ;
- du renforcement des moyens destinés à la dynamisation de la participation citoyenne ;
- des engagements planifiés dans le cadre de la DPC ;
- des nouveaux projets visant à réduire notre impact sur l'environnement.

Par ailleurs, différents articles sont adaptés sur la base des consommations de crédits observées ces 4 dernières années ainsi que du rythme de consommation observé durant ce premier trimestre 2019.

Tenant compte de ces différents éléments, le boni à l'exercice propre du budget ordinaire est maintenu à un niveau similaire à celui du budget initial.



# 2. Budget ordinaire 2019

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre, après modification, présente un solde positif de 411.200,30 €, en légère augmentation par rapport à l'initial (410.185,89 €) et le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 270.426,49 €. Le boni cumulé avant prélèvements s'élève donc à 681.626,79 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.849.664,48 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.438.464,18 €
<b>BONI exercice propre</b>	<b>411.200,30 €</b>
Recettes globalisées ordinaires	9.153.108,47 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.471.481,68 €
Boni avant prélèvements	681.626,79 €
Prélèvements	411.200,30 €
<b>BONI général</b>	<b>270.426,49 €</b>

Les prélèvements intègrent deux mouvements :

- une affectation du boni à l'exercice propre (411.200,30 €) au fonds de réserve ordinaire ;
- un prélèvement de 225.000 € sur le fonds de réserve ordinaire afin d'opérer un transfert vers le service extraordinaire. Ce prélèvement est destiné au financement de l'acquisition du nouveau camion du service travaux.

Ce transfert proposé vers le budget extraordinaire est donc une première concrétisation de l'objectif du nouveau Collège d'affecter les moyens excédentaires dégagés à l'ordinaire au financement, entre autres, de nouveaux investissements. D'autres mouvements de ce type seront proposés ultérieurement sur la base, notamment, des résultats des comptes de l'exercice 2018.

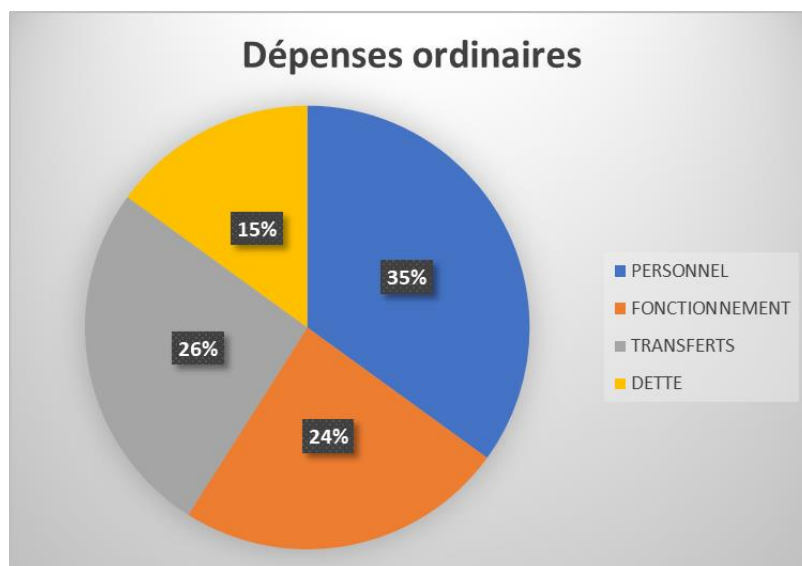
## a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.



Le total des dépenses ordinaires, après modification, s'élève à **8.438.464,18 €**, en diminution de **74.903,36 €** par rapport au budget initial.



Variation des dépenses ordinaires :

	Initial 2019	MB1/2019	Variation %
Personnel	3.110.587,71	3.000.348,01	-3,54
Fonctionnement	2.007.732,68	2.025.132,68	0,87
Transfert	2.147.245,67	2.162.284,52	0,70
Dette	1.247.801,48	1.250.698,97	0,23

La diminution globale des dépenses de personnel de 110.239,70 € (-3,54 %) s'explique essentiellement par (montants intégrant les déductions de cotisations) :

- l'actualisation des crédits tenant compte des absences de longue durée et autres (maladie, congé sans solde, ...) : -75.269,14 € ;
- l'intégration de différentes évolutions barémiques (rétrogradation et revalorisation) : -39.193,18 € ;
- les entrées retardées des engagements prévus dans le cadre du budget initial : -23.030,24 € ;
- l'évolution des crédits relatifs aux mandataires (adaptation des cotisations patronales, conseils communaux supplémentaires et pensions) : +11.441,33 € ;
- l'intégration des crédits destinés aux engagements nouveaux et l'adaptation de contrats en lien avec la DPC et les résultats de l'audit (directeur financier, secrétariat des écoles, agent constatateur, conseiller énergie, agent administratif, ...) : +35.039,21 €.

La diminution des dépenses de personnel intègre également l'actualisation, sur la base des consommations des années précédentes, des crédits prévus pour les primes versées pour l'assurance-loi (-13.000 €).

En matière de dépenses de fonctionnement, la majoration observée (+17.400 €) est principalement due aux éléments suivants :

- actualisation des crédits sur la base des consommations constatées ces 4 dernières années ainsi que des consommations du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : -38.600 €. Les



- principales diminutions concernent les dépenses énergétiques ainsi que différents consommables ;
- majoration de certains postes en lien avec les résultats de l'audit et la DPC : +25.000 €. Cela concerne les frais relatifs à l'informatique (+15.000 €), les frais de formation du personnel (+3.000 €) ainsi que les moyens consacrés à la participation citoyenne (+7.000 €) ;
  - intégration de dépenses non-prévues à l'initial 2019 : +31.000 €. Cela concerne les travaux de curage des cours d'eau (+20.000 €), l'entretien de la borne potale Sainte Anne-Marie (+3.500 €), l'aménagement du monument en mémoire du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale (+5.000 €), les fournitures pour la semaine de l'arbre (+2.500 €).

Comme précisé dans le cadre du budget initial, il est important de noter que le total des dépenses de fonctionnement est toujours largement supérieur aux dépenses de fonctionnement actées dans le cadre du compte 2017 (1.418.808,01 €). Une analyse approfondie de cet écart sera menée dans le cadre de l'établissement du compte 2018.

Les dépenses de transferts augmentent quant à elle de 15.038,85 €. Cette majoration est essentiellement due à l'intégration des crédits destinés à la prise en charge des primes favorisant l'acquisition de logements par les jeunes (+12.000 €) ainsi que de la prime à destination des accueillante(s) d'enfants (+2.500 €).

La légère majoration des dépenses de dettes (+2.897,49 €) est principalement liée à l'actualisation des charges de la dette tenant compte des emprunts prévus au budget extraordinaire pour le financement des nouveaux investissements programmés.

## b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires **s'élève à 8.849.664,48 € en diminution de 73.888,95 € par rapport à budget initial.**

La principale variation est liée à l'impact de la première diminution des centimes additionnels au précompte immobilier qui s'élève à -82.661,30 €. Les autres variations concernent les réductions de cotisations patronales en lien avec l'adaptation des dépenses de personnel (-6.227,65 €), l'intégration de différents subsides (rénovation de la borne potale Sainte Anne-Marie : +2.500 € ; monument en mémoire du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale : +5.000 € ; semaine de l'arbre : +2.500 €) et



l'actualisation du produit des concessions sur la base des recettes des années précédentes (+5.000 €).

# 3 ■ Budget extraordinaire 2019

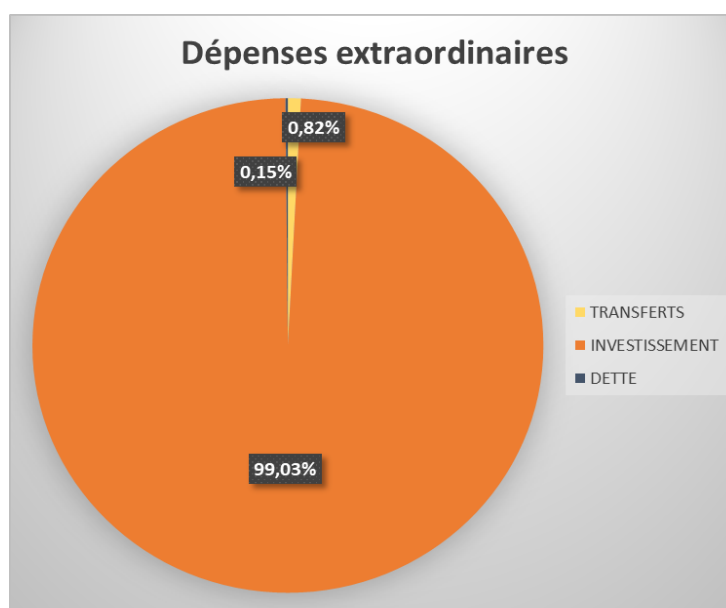
Le service extraordinaire se clôture par un résultat à **l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	3.270.808,18 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	4.088.298,66 €
Exercice propre ( <u>avant</u> prélèvements)	-817.490,48 €
Prélèvements	817.490,48 €
<b>Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)</b>	<b>0 €</b>
Recettes globalisées extraordinaires	4.548.794,25 €
Dépenses globalisées extraordinaires	4.548.794,25 €
<b>BONI général</b>	<b>0 €</b>

## a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les dépenses extraordinaires à l'exercice propre augmentent de 2.062.818,70 € par rapport au budget initial 2019. Cette majoration est due aux nouveaux projets suivants :

Objets	Montant
Grange des Six heures : honoraires (suppléments) et travaux	534.261,68 €
Rénovation extérieure structure église St Servais (supplément)	2.834,31 €
Aménagement carrefour Maïeur, Cure, Pont Valériane	22.645,21 €
Acquisition de matériel visant à lutter contre les coulées boueuses	20.000,00 €
Sécurisation des accès aux bâtiments scolaires	40.000,00 €
Acquisition de matériel de désherbage alternatif aux pesticides	30.500,00 €
Végétalisation des cimetières communaux	35.000,00 €
Dynamisation des centres de villages (aire de jeux Libersart square Aremat)	25.000,00 €
Acquisition d'un nouveau camion	225.000,00 €
Consolidation des ruines du Vieux Château	998.250,00 €
Rénovation de la Chapelle Ste Gloriette	10.000,00 €
Acquisition de mobilier de bureau (Salle de quartier Bia Bouquet)	5.000,00 €
Remplacement de la zone de fond de jeux du terrain de tennis au Complexe	15.500,00 €
Aménagement d'une plaine de jeu - Place du Bia Bouquet	35.000,00 €
Acquisition d'une voiture partagée & borne de rechargement	63.827,50 €
<b>Total</b>	<b>2.062.818,70 €</b>

Le budget extraordinaire proposé intègre différents projets déjà inscrits lors d'exercices précédents. En effet, ceux-ci n'ayant pu être engagés en 2018, il est nécessaire de réinscrire les moyens dans le cadre de l'exercice 2019. Il s'agit notamment de la Grange des six heures, du matériel de désherbage alternatif et de lutte contre les coulées boueuses.

Les moyens nécessaires au projet de consolidation des ruines du Vieux Château sont prévus dans le cadre de cette modification suite à la finalisation du cahier spécial des charges. Les crédits liés à deux appels à projets sont également prévus. Il s'agit du projet d'aménagement d'une plaine de jeu à la place du Bia Bouquet et de l'acquisition d'une voiture électrique partagée ainsi que d'une borne de rechargement. Enfin, des moyens sont mobilisés afin de prendre en charge les investissements nécessaires en matière de végétalisation des cimetières communaux.

#### **b) Les recettes extraordinaires :**

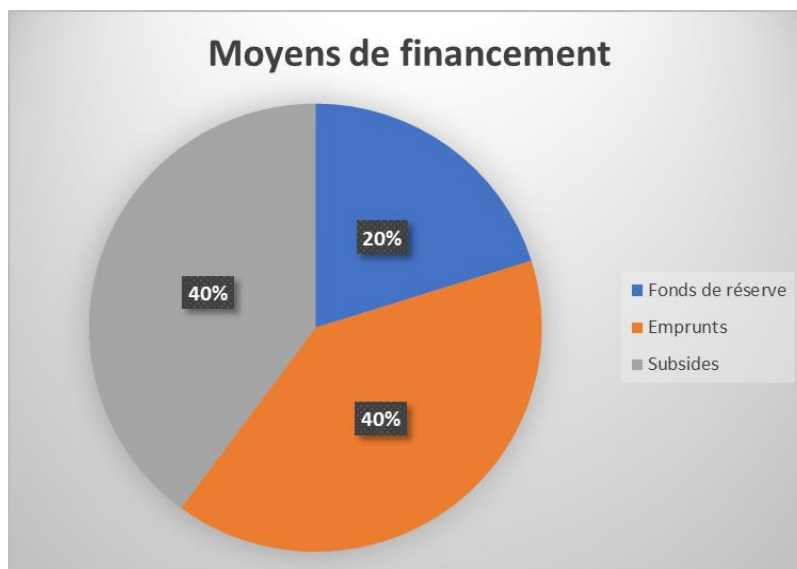
Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.



Les investissements inscrits au budget initial 2019, après modification, seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 817.490,48 € (20%)
- Emprunts : 1.636.474,78 € (40%)
- Subsidés : 1.634.333,40 € (40%)



Pour rappel, au niveau du financement par l'emprunt, plusieurs évolutions sont intégrées dans la circulaire de la Région wallonne sur l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2019 en ce qui concerne la balise d'emprunt :

- la balise sera dorénavant évaluée sur la durée de la mandature, celle-ci est donc, de ce fait, rendue pluriannuelle ;
- le montant de la balise est revu à la hausse pour toutes les communes (de 180€ à 200 €/habitant/an pour les communes qui ne sont pas sous plan de gestion).

Par ailleurs, les emprunts contractés dans le cadre du financement du PIC peuvent désormais être considérés hors balise. La Ministre des Pouvoirs locaux, en date du 10/04/2019, a marqué son accord sur la mise hors balise de l'emprunt prévu pour le financement du PIC pour un montant de 748.571,34 €.

Ainsi, avec un montant de **134,38€/habitant/an**, la **balise d'emprunt** imposée par la circulaire (200€/habitant/an) est donc respectée.





# 4 ■ Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de 1<sup>ère</sup> modification du budget 2019 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2017	Disponible présumé fin 2018	Dotation prévue au budget 2019		Utilisation prévue au budget 2019	Solde présumé fin 2019
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	763.879,05	1.263.879,05	411.200,30	0,00	225.000,00	1.450.079,35
Fonds de réserve extraordinaire	865.922,23	722.567,11	225.000,00	460.495,59	1.277.986,07	130.076,63
<b>TOTAL</b>	<b>1.629.801,28</b>	<b>1.986.446,16</b>	<b>636.200,30</b>	<b>460.495,59</b>	<b>1.502.986,07</b>	<b>1.580.155,98</b>

En intégrant l'alimentation du fonds de réserve ordinaire de 500.000,00 € prévue au budget 2018, l'alimentation actuellement prévue au projet de budget 2019 modifié de 411.200,30 €, le transfert de 225.000 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'utilisation prévue, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2019, **les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2019, à 1.580.155,98 €**. Ce montant sera adapté suite à la clôture des comptes 2018 en tenant compte, d'une part, du montant qui sera effectivement affecté au fonds de réserve ordinaire et, d'autre part, du montant qui sera effectivement utilisé au niveau du fonds de réserve extraordinaire 2018.

**Les moyens mis en réserve seront utilisés de manière efficace et pragmatique afin de faire face aux défis fondamentaux du développement de notre territoire en vue de construire, ensemble, le Walhain de demain !**

\*\*\*\*\*

